

L'an mil huit cent quatre vingt cinq le treize septembre, à dix heures du matin, le Conseil municipal de la Commune de Combiers, canton de Lavallée, Charente, s'est réuni pour la troisième fois sous la présidence de M. Chenuet Maire.

Étaient présents: M. M. Dallaud, Gust Thomas, Dercin, Simey, Duchet et Deluchapt ~~fondateur~~ et Prévost.

La séance a été ouverte et il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Dercin s'étant offert et nommé a accepté.

M. le Président expose à l'assemblée que d'après la circulaire de M. le Préfet, concernant le devis supplémentaire du travail à exécuter pour la clôture des cours des écoles, et les pièces relatives à la somme de cinq mille trois cents francs somme portée au devis par M. l'Architecte. Sur cette somme le département donnerait 50% et l'Etat l'autre de 169.75 pour les dits travaux à exécuter. La Commune accepte la somme fournie par l'Etat et le département. Étant à la somme qui reste il est impossible à la Commune de s'imposer de nouveau, attendu qu'elle est imposée pour onze ans de 20 centimes 60% à dix au maximum, pour ces édifices communaux écoles et presbytère et par suite il lui est impossible de prendre de nouveaux impôts à sa charge dans les conditions où elle se trouve. Le Conseil après avoir pris connaissance de faits émis par M. le Maire, prie M. le Préfet de vouloir bien faire accorder la somme promise par l'Etat et qui serait immédiatement et que le surplus du travail restant de la dite construction la commune le prendrait à sa charge aussitôt ses impôts terminés. Le Conseil prie aussi M. le Préfet de prendre en considération la présente délibération et d'y faire droit dans la limite du possible.

Fait et délibéré le jour mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté Deluchapt pour ne savoir faire.

Gust Thomas Dercin Prévost M. Duchet

J. Chenuet Maire

Même séance.

Le Président expose à l'assemblée que concernant le chemin de fer de la Garande à Angoulême qui va bientôt être achevé de Nibersac à Roches Beaumont et que son parcours dans le dépt de la Charente d'après les ingénieurs partant de la Casine passant par Bougnac, Tenes et Bougnac sur Bourges et que dans un

précédente délibération, en date du 11 Mai 1883. Dans laquelle M. le
 Président Lasserre a déjà émis le vœu que la ligne forcée
 sur la direction déjà indiquée et soit exécutée, tel que M. le
 Préfet l'a établie et acceptée. Le Conseil prie M. le Préfet
 de leur prêter son concours pour maintenir le dit tracé qui est de toute
 utilité de cette ligne que plusieurs communes ont demandé à changer
 ce tracé.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé
 les membres présents excepté Delichopt pour ne savoir faire.

Briot Thomas S. Deriez Priost. H. Paband

J. Chuvier
 maire

Ducher

Comme résumé.

M. le Maire propose au conseil de nommer deux délégués pour
 aller à la confection de la liste des électeurs commerçants. Le
 Conseil après son vote émet le vœu que M. Deriez Priost et M.
 Briot Thomas soient nommés ce qu'ils ont accepté.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé
 les membres présents excepté Delichopt pour ne savoir faire.

Briot Thomas S. Deriez. Priost. H. Paband

J. Chuvier
 maire

Ducher